

MÉMOIRE CONJOINT SUR LA QUALITÉ DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

Villes de Carignan & Longueuil

Avis de consultation de télécom CRTC 2026-9



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	3
Introduction	4
Enjeux relatifs à la couverture cellulaire déficiente	5
Aperçu de la situation	5
Principaux résultats de la consultation sur la couverture cellulaire	6
Axe 1 : Accès à l'information	7
Axe 2 : Sécurité publique	7
Axe 3 : Services sociaux et de santé, notamment préhospitaliers	8
Axe 4 : Maintien à domicile et sécurité des personnes âgées et vulnérables	9
Axe 5 : Attractivité du territoire et développement économique	9
Observations spécifiques en lien avec les questions du CRTC	11
Observations sur les normes techniques proposées (Q1 et Q6)	11
Granularité et niveau de détail requis (Q3 et Q13)	11
Validation des données et rôle des municipalités (Q10, Q11, Q12)	12
Sommaire des recommandations	13
Annexes - résolutions	14

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les villes de Carignan et de Longueuil déposent la présente intervention dans le cadre de l'avis de consultation de télécom CRTC 2026-9 portant sur la norme relative aux rapports sur la couverture des services sans fil mobiles.

Bien que les données nationales indiquent une couverture élevée, l'expérience vécue par les populations carignanoise et longueuilloise révèle des lacunes importantes et persistantes sur certaines portions de leur territoire respectif, pourtant situées dans la région métropolitaine de Montréal. Ces déficiences compromettent, notamment, la capacité des utilisateurs à effectuer des appels d'urgence, à utiliser des dispositifs de sécurité personnelle, à accéder aux services numériques, et à maintenir des communications lors d'événements critiques. Elles nuisent aussi aux activités municipales en matière de diffusion de l'information, de résilience aux événements météorologiques extrêmes et aux interventions sur le terrain.

Cette situation crée une vulnérabilité en matière de sécurité publique ainsi qu'une iniquité territoriale. Parmi les principaux enjeux, on retrouve le risque de ne pas pouvoir faire d'appel sortant au 911 en cas d'urgence, un manque d'accès à l'information des différents ordres de gouvernement, le dysfonctionnement des systèmes de sécurité personnel ainsi que la baisse d'attractivité des territoires touchés. Les villes de Carignan et de Longueuil ont regroupé les enjeux relatifs à la couverture cellulaire déficiente selon cinq axes, soient 1) l'accès à l'information, 2) la sécurité publique, 3) les services sociaux et de santé, notamment préhospitaliers, 4) le maintien à domicile et sécurité des personnes âgées et vulnérables et 5) l'attractivité du territoire et le développement économique.

Afin d'appuyer leurs propos, les villes ont réalisé, en mars 2026, une consultation à laquelle 555 citoyennes et citoyens de Carignan et Longueuil ont répondu, provenant, notamment des rues Bouthillier, Henriette, Jeanne-Servignan, La Durantaye, Lareau et Pacific. Parmi les faits saillants, seulement deux pour cent des répondants considèrent que la qualité de la couverture du cellulaire est bonne ou très bonne, alors que 54 % la trouvent très mauvaise. Également, au moins la moitié des répondants ont rencontré plus d'un des problèmes suivants : absence de service, réception intermittente, communications interrompues, délais de connexion, appels non complétés, transmissions de données instables et impossibilité de communiquer sans être connecté au Wi-Fi. Enfin, lors d'une panne d'électricité, les trois quarts des répondants ont été dans l'impossibilité d'effectuer un appel sortant avec leur téléphone cellulaire.

Les Villes recommandent notamment au Conseil du CRTC :

1. D'adopter une définition robuste et opérationnelle de la couverture « urgence » ;
2. D'exiger une granularité cartographique suffisante pour détecter les « trous de couverture » et d'agir dans les secteurs urbains documentés ;
3. D'intégrer des mécanismes de validation terrain incluant des données issues d'utilisateurs et de municipalités ;
4. De publier des données plus transparentes, comparables et exploitables ; et
5. D'assurer que la norme proposée favorise l'accessibilité, l'inclusion et la protection des collectivités vulnérables.

INTRODUCTION

Les usages contemporains démontrent que la téléphonie cellulaire ne peut plus être considérée comme un service accessoire ou de confort. Elle constitue un outil central d'accès aux services d'urgence (911), aux services d'information en santé (811), aux alertes publiques, aux services gouvernementaux, aux communications familiales et professionnelles ainsi qu'aux dispositifs de sécurité personnelle et de téléassistance.

Or, les villes de Carignan et de Longueuil observent que la couverture cellulaire sur certaines portions de leur territoire est instable, inégale et, dans certains secteurs, insuffisante. En effet, les villes constatent que les cartes de couverture actuelles ne reflètent pas la réalité observée par les utilisateurs et utilisatrices. Plusieurs zones présentent une réception intermittente, une qualité de signal inadéquate pour des communications stables, voire une absence de service. Cette réalité ne correspond ni aux attentes légitimes de villes faisant partie du Grand Montréal ni aux besoins actuels de la population, des entreprises et des institutions.

Dans ce contexte, les villes de Carignan et de Longueuil accueillent favorablement la démarche du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur la norme relative aux rapports sur la couverture des services sans fil mobiles puisque ces données servent à soutenir plusieurs fonctions d'intérêt public, dont la planification des politiques publiques, la cartographie nationale, les programmes de financement, l'information au public et les interventions visant à combler les lacunes persistantes. Par le dépôt de ce mémoire, les villes de Carignan et de Longueuil souhaitent faire part au CRTC des enjeux vécus sur leur territoire, et également que la norme élaborée permette de répondre à un enjeu fondamental : réconcilier la couverture théorique déclarée avec la couverture réelle utilisable, tant pour les appels vocaux que pour les données essentielles.

Ville de Carignan

À l'écoute de ses citoyens, Carignan est une ville à dimension humaine, riche de plus de 350 ans d'histoire et en progression marquée. Située à moins de trente minutes de Montréal, loin des masses de béton et des espaces restreints, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Fière de son allure champêtre, de ses racines agricoles et de ses milieux naturels d'exception, elle se développe sur des bases solides, adhère aux principes du développement durable et offre des services de qualité à sa population.

Population : 12 618

Ville de Longueuil

Moderne et tournée vers l'avenir, Longueuil se distingue par la qualité des services qu'elle offre à sa population, par sa programmation culturelle riche et variée, de même que par son fort potentiel de développement économique. Forte de plus de 360 ans d'histoire, Longueuil propose aussi un milieu de vie stimulant et accueillant, propice à l'épanouissement des familles, dans lequel se côtoient de grands espaces verts, des quartiers résidentiels et urbains paisibles ainsi qu'un milieu d'affaires prospère.

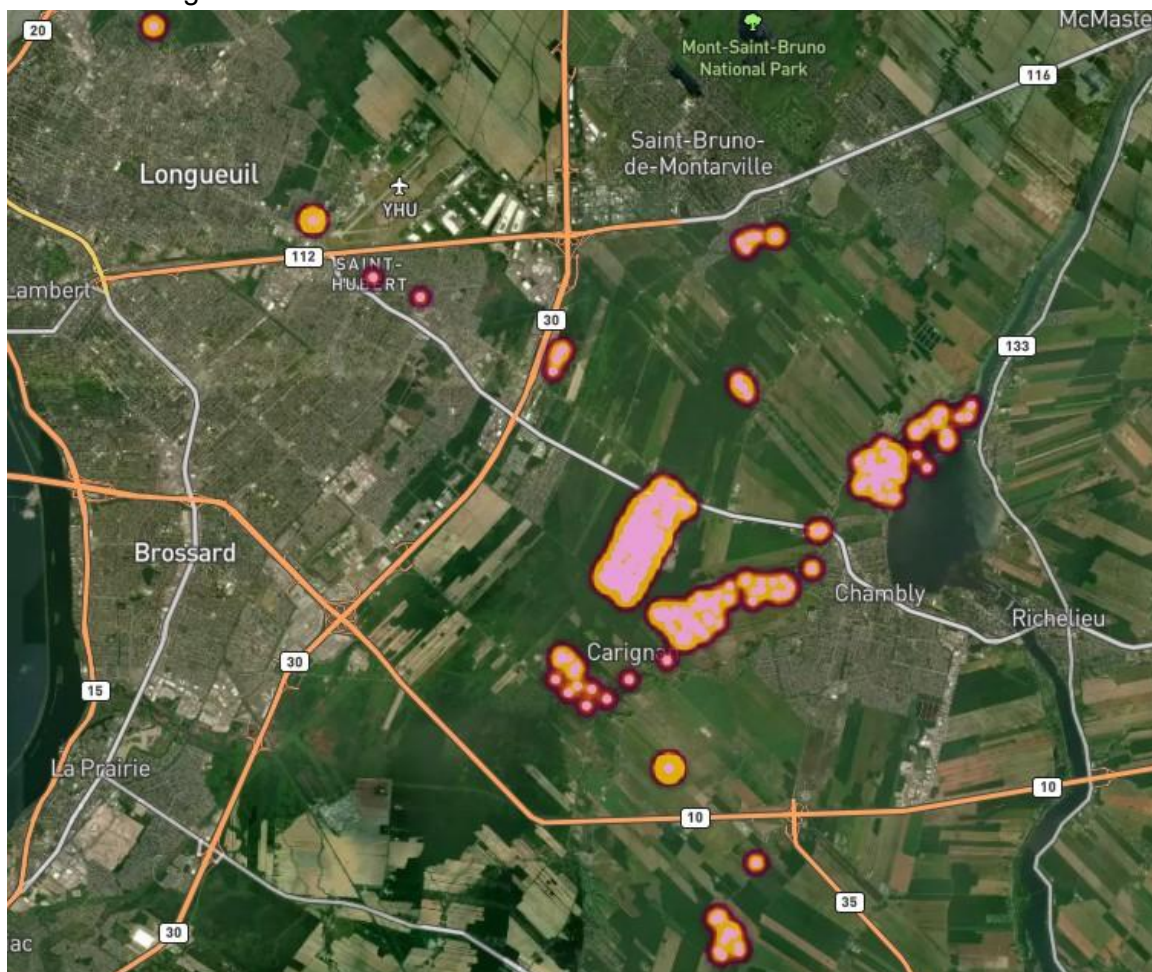
Population: 268 546

ENJEUX RELATIFS A LA COUVERTURE CELLULAIRE DÉFICIENTE

Les villes de Carignan et de Longueuil sont toutes deux situées dans le Grand Montréal et font donc partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La Ville de Carignan se caractérise par une réalité territoriale hybride, combinant des secteurs urbains en développement, des quartiers résidentiels établis ainsi que des zones semi-rurales. Au cours des dernières années, Carignan a connu une croissance résidentielle soutenue. Cette croissance s'est manifestée par l'émergence de nouveaux quartiers et par la planification de secteurs appelés à structurer le futur centre-ville. Le territoire de la ville de Carignan est adjacent à l'arrondissement de Saint-Hubert faisant partie de la Ville de Longueuil. L'arrondissement est composé de quartiers résidentiels, de secteurs commerciaux et industriels, de plusieurs espaces verts, dont un grand parc urbain, d'une zone agricole ainsi que d'une zone d'innovation aérospatiale en plein développement. Le taux d'accroissement de la population entre 2021 et 2026 est de 8,8 %, soit un taux plus élevé comparativement à la Montérégie (5,4 %) et au Québec (4,1 %).

Aperçu de la situation

La zone concernée par une piètre qualité de couverture cellulaire se trouve de part et d'autre à Carignan et dans l'arrondissement de Saint-Hubert.



Les villes observent la présence de « trous de couverture » sur certaines rues et portions du réseau routier local. Ces zones de faible ou d'absence de signal compromettent la capacité de la population à maintenir une communication stable, notamment lors de déplacements sur le territoire. Les interruptions de signal ne se traduisent pas seulement par l'absence de réception : elles peuvent entraîner des communications interrompues, des délais de connexion, des appels non complétés ou des transmissions de données instables, ce qui est particulièrement préoccupant lorsqu'une personne tente d'obtenir une assistance urgente. Les observations qui suivent visent à illustrer les conséquences concrètes des lacunes de couverture sur le territoire, selon cinq axes structurants. Celles-ci démontrent que la couverture mobile est une infrastructure critique ayant des effets directs en matière de sécurité publique, de résilience collective et d'équité territoriale.

Principaux résultats de la consultation sur la couverture cellulaire à Carignan et Longueuil

Du 27 février au 6 mars, les villes de Carignan et Longueuil ont invité leur population à participer à une consultation portant sur la qualité de la couverture cellulaire. La consultation a permis de confirmer et de préciser des plaintes souvent rapportées par des citoyens et citoyennes auprès des membres du conseil de ville et de l'administration. Cette section présente les principaux résultats de la consultation.

Plus de 550 personnes ont répondu au questionnaire. Parmi celles-ci, environ 10 % des répondants sont âgés de 65 ans et plus. Quatre personnes sur cinq ne possèdent pas de téléphone filaire. D'ailleurs, parmi les commentaires, plusieurs personnes expliquent qu'elles possèdent un téléphone filaire uniquement en raison de la mauvaise qualité du réseau dans leur secteur.

Seulement 2 % des répondants qualifient la qualité du réseau cellulaire de bonne ou très bonne, tandis que plus de la moitié la qualifie de très mauvaise. Au moins la moitié des répondants ont rencontré plus d'un des problèmes suivants : absence de service, réception intermittente, des communications interrompues, des délais de connexion, des appels non complétés, des transmissions de données instables et l'impossibilité de communiquer sans être connecté au Wi-Fi. Lors d'une panne d'électricité, les trois quarts des répondants ont été dans l'impossibilité d'effectuer un appel sortant avec leur téléphone cellulaire, de recevoir des appels et d'accéder à des applications mobiles. La quasi-totalité des répondants affirme avoir rencontré ces problèmes à l'intérieur de leur résidence. En commentaires, plusieurs mentionnent qu'ils doivent se rapprocher des fenêtres pour avoir une conversation téléphonique. Ces problèmes sont aussi vécus sur le terrain de leur résidence pour environ 80 % des répondants.

Les enjeux touchent plus d'un fournisseur puisque les répondants ont des fournisseurs variés tels que Bell (40 %), Vidéotron (31 %), Telus (28 %) et Rogers (22 %).

Enfin, les répondants se disent exaspérés de la situation qui perdure depuis plusieurs années, qu'ils ressentent un sentiment d'insécurité et de frustration face à l'impossibilité de faire du télétravail.

Axe 1 : Accès à l'information

De nos jours, la majorité des personnes, des gouvernements, des institutions et des entreprises communiquent principalement, voire exclusivement, par le biais de moyens électroniques qui sont accessibles grâce à Internet ou au réseau cellulaire. Ce faisant, des couvertures Internet et cellulaire de qualité deviennent indispensables pour une panoplie d'activités de la vie courante telles que la recherche d'un logement, le développement des compétences, la communication avec ses proches, le paiement de ses factures, la prise de rendez-vous avec son médecin et plus encore.

Certaines populations font face à une fracture numérique que l'Organisation de coopération et de développement économiques « traduit par un accès inégal aux technologies numériques, notamment en ce qui concerne la connectivité à l'Internet et la disponibilité des appareils, ainsi que par des disparités en matière d'infrastructures, de compétences et d'accessibilité financière »¹. L'iniquité d'accès aux technologies et à Internet est le premier des trois degrés de la fracture numérique. La plupart des études démontrent que l'accès à un réseau Internet et sans-fil de qualité est un enjeu principalement dans les régions éloignées et à caractère rural. Cette situation est particulièrement préoccupante puisque les zones touchées se trouvent au cœur de la région métropolitaine de Montréal, l'une des régions les plus densément peuplées du Canada. L'existence de trous de couverture persistants dans un tel contexte soulève des questions sur la fiabilité des données de couverture déclarées par les fournisseurs et sur l'efficacité des mécanismes actuels de suivi réglementaire. D'ailleurs, la Ville de Longueuil reçoit à l'occasion des appels de citoyens et citoyennes de l'arrondissement de Saint-Hubert mentionnant que le 311 ne fonctionne pas de chez eux alors qu'il s'agit de la principale porte d'entrée pour toute demande d'information en lien avec les services de la Ville et pour signifier tout incident.

En plus de la localisation géographique, l'âge, le revenu et la situation d'activité, le niveau de scolarité des utilisateurs et le fait de vivre seul sont tous des facteurs qui affectent la fracture numérique selon un rapport de l'Institut national de la recherche scientifique². Cette fracture compromet la capacité de la population à accéder à l'information et aux services nécessaires pour effectuer leurs activités quotidiennes.

Recommandation :

- 1. Que les propriétaires de réseaux cellulaires aient des obligations en termes d'inclusion numérique, particulièrement pour les personnes vulnérables.**

Axe 2 : Sécurité publique

La mauvaise couverture cellulaire engendre des risques liés à la sécurité publique, et ce, de plusieurs façons. En situation d'urgence, de sinistre, de panne de courant majeure ou d'événement climatique extrême, le réseau cellulaire devient souvent le principal moyen

¹ OCDE. (Mars 2026). [Fracture numérique dans l'éducation](#)

² INRS. (Mars 2024) [La fracture numérique : contexte québécois, pistes d'action et perspectives internationales. Rapport final.](#)

de communication disponible pour la population et les autorités. Une couverture déficiente fragilise la capacité de la Ville à diffuser rapidement des avis de sécurité, à coordonner ses services et à maintenir le lien avec les partenaires de la sécurité civile. Pour les situations d'urgences gérées individuellement, une proportion importante des usages critiques des téléphones mobiles — appels d'urgence, téléassistance, alertes publiques — se produisent à l'intérieur des résidences. Une norme de couverture qui se limite aux conditions extérieures risque de surestimer la disponibilité réelle du service.

Selon la consultation réalisée par les villes de Carignan et Longueuil, lors d'une panne d'électricité, les trois quarts des répondants indiquent avoir rencontré les problèmes suivants : effectuer un appel sortant avec leur téléphone cellulaire, recevoir des appels, accéder à des applications (ex. : Hydro-Québec), se connecter sur les réseaux sociaux, et effectuer un appel via certaines applications comme Teams, Zoom, Messenger (vidéo) et FaceTime. Cette situation démontre que même lorsque la couverture est adéquate en temps normal, elle peut s'effondrer rapidement lors d'événements critiques, au moment où les gens en ont le plus besoin.

Également, la mauvaise couverture cellulaire de ce secteur nuit à l'utilisation des outils de mesure des villes de Carignan et de Longueuil pour les réseaux d'égout, c'est-à-dire les sondes mesurant le niveau d'eau dans le réseau et les instruments de mesure dans la station de pompage. Dans ce contexte, il est impossible pour l'administration d'avoir les données en temps réel permettant de détecter un problème proactivement et par un système d'alerte. Ces problèmes obligent les équipes à rechercher des outils technologiques alternatifs ou tout simplement à ne plus mettre d'instruments de mesure dans ce secteur, malgré le fait qu'il s'agisse d'une zone prioritaire en raison des inondations pluviales vécues par le passé.

Enfin, la couverture cellulaire déficiente entraîne des effets négatifs directs sur l'efficacité opérationnelle des équipes municipales ainsi que sur leur capacité d'intervention rapide, par exemple lors d'un bris d'aqueduc. Le personnel a besoin de pouvoir communiquer entre eux, alors que les appels cellulaires ainsi que les réunions Teams avec les collègues sont difficiles, et parfois impossibles, lorsqu'ils sont en activité sur le terrain. L'utilisation de certains outils informatiques et applications Web est aussi problématique dans certains secteurs du territoire, ce qui complexifie le travail sur le terrain.

Recommandations :

- 2. Que la couverture cellulaire soit formellement reconnue comme une infrastructure essentielle liée à la sécurité publique.**
- 3. Que la norme inclue des exigences minimales de continuité en cas de panne d'électricité, notamment pour les infrastructures critiques desservant les secteurs habités.**

Axe 3 : Services sociaux et de santé, notamment préhospitaliers

La couverture cellulaire déficiente compromet directement l'accès aux services d'urgence et de santé. Dans certains secteurs du territoire, la réception instable ou intermittente rend difficile, voire impossible, l'utilisation fiable des téléphones cellulaires pour joindre le 911 ou le 811 (Info-Santé), particulièrement dans un contexte où plusieurs ménages ne disposent plus de téléphonie filaire. Cette réalité constitue une vulnérabilité structurelle. L'évolution des pratiques de communication fait en sorte que la téléphonie mobile est devenue, pour une proportion croissante de personnes, le principal moyen d'accès aux services critiques.

Recommandation :

- 4. Que la norme d'urgence, comme proposée par le Centre de recherches sur les communications (CRC), soit définie de manière à assurer une capacité stable d'effectuer un appel vocal complet au 911 avec un seuil technique correspondant à un service réellement utilisable et une exigence minimale permettant la transmission de données critiques associées aux communications d'urgence.**

Axe 4 : Maintien à domicile et sécurité des personnes âgées et vulnérables

Le maintien à domicile et la sécurité des personnes âgées et vulnérables reposent de plus en plus sur des dispositifs technologiques, notamment des alarmes personnelles et des systèmes de téléassistance fonctionnant sur le réseau cellulaire. Ces dispositifs sont de plus en plus utilisés en remplacement de solutions filaires. Or, dans un contexte de couverture instable, ces dispositifs peuvent perdre leur connexion sans avertissement, créant un faux sentiment de sécurité. Cette réalité est incompatible avec leur vocation première : offrir une protection constante. Plusieurs personnes rapportent que, même lorsque l'appareil semble fonctionner normalement, il peut perdre son signal sans indicateur visible, nécessitant un redémarrage ou une réinitialisation. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les personnes âgées vivant seules ou ayant une mobilité réduite dans une société vieillissante comme la nôtre. L'absence de fiabilité du réseau mobile augmente le risque en cas de chute, de malaise ou d'urgence médicale. Cette situation est en contradiction avec les orientations gouvernementales favorisant le vieillissement actif et le maintien à domicile. Par ailleurs, un sentiment d'insécurité est fréquemment mentionné dans la section commentaires de la consultation réalisée.

Recommandation :

- 5. Que les obligations imposées aux fournisseurs accordent une attention particulière aux secteurs à forte proportion de personnes âgées et vulnérables.**

Axe 5 : Attractivité du territoire et développement économique

La fiabilité des services de télécommunication est devenue un facteur déterminant du développement économique et de l'attractivité des territoires. Une couverture cellulaire insuffisante constitue un frein à l'implantation de nouvelles entreprises, à la rétention des

travailleurs et travailleuses et à la planification de nouveaux secteurs résidentiels. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il est désormais présumé, tant par la population que par les employeurs, que le service cellulaire est disponible de manière stable sur l'ensemble du territoire.

Les entreprises dépendent des outils technologiques pour leurs opérations quotidiennes. Une mauvaise couverture cellulaire est donc synonyme d'une perte de productivité. Également, les activités des entreprises reposent de plus en plus sur le commerce en ligne. La mauvaise couverture cellulaire nuit donc à l'attractivité des entreprises sur le territoire, ce qui limite les investissements et les revenus potentiels des villes, en plus de nuire à la productivité de celles qui sont déjà établies.

Par ailleurs, le télétravail fait maintenant partie de la réalité de nombreuses entreprises, institutions, travailleurs et travailleuses. Selon l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui dessert l'ensemble du Grand Montréal, en 2023, plus de la moitié des travailleurs à temps plein de son territoire occupaient des postes compatibles avec le télétravail. La faible qualité du réseau cellulaire est donc susceptible d'être un facteur limitant l'attractivité des villes concernées.

Au-delà des aspects de sécurité, la population compte sur les services numériques pour travailler, étudier, se divertir et communiquer avec leurs proches et souvent, le téléphone cellulaire est le support privilégié. Cela fait partie intégrante de la qualité de vie de la population. À long terme, cette situation peut nuire à la vitalité économique et à la capacité des villes d'attirer de nouveaux résidentes et résidents.

Recommandation

- 6. Que les obligations imposées aux fournisseurs accordent une attention particulière aux municipalités en croissance et aux territoires métropolitains présentant néanmoins des lacunes importantes.**

OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LES QUESTIONS DU CRTC

En l'absence d'une méthodologie uniforme, les données déposées par les entreprises de services mobiles risquent de demeurer difficilement comparables, peu transparentes, et insuffisamment représentatives de l'expérience réelle vécue par les utilisateurs. Cette section vise donc à répondre directement aux questions soumises par le CRTC dans le cadre de l'avis de consultation de télécom CRTC 2026-9.

Observations sur les normes techniques proposées (Q1 et Q6)

La Ville accueille favorablement la proposition d'établir trois niveaux de couverture, soit d'urgence, de base et avancé, tel que suggéré dans le *Rapport technique du Centre de recherches sur les communications (CRC) : Mesures relatives à la couverture mobile*. Cette approche reflète davantage la diversité des usages essentiels des services mobiles.

La Ville considère toutefois que l'étiquette « urgence » doit correspondre à une réalité opérationnelle : une capacité stable, fiable et continue d'effectuer des communications critiques, notamment des appels vocaux et l'utilisation des données Internet, de plus en plus utilisées par les services d'urgence et municipaux. Une norme « urgence » trop faible risquerait de produire un effet contre-productif, en légitimant une couverture minimale insuffisante dans des secteurs habités. Les normes doivent refléter des conditions d'usage réalistes, incluant l'intérieur des résidences puisque le téléphone mobile constitue désormais un substitut à la téléphonie filaire.

Les villes estiment que l'amélioration des normes de couverture pour le niveau « urgence » contribuerait directement à la fiabilité du système d'alertes publiques sans fil. Dans un contexte de sinistre, la capacité à recevoir et transmettre une alerte est un enjeu de sécurité publique immédiat.

Recommandations :

- 7. Que des seuils mesurables soient exigés en matière de stabilité du service, de taux d'appels complétés, de performance minimale en mobilité et de performance minimale à l'intérieur des résidences.**

Granularité et niveau de détail requis (Q3 et Q13)

« En tenant compte de l'échelle géographique du Canada, de l'empreinte des fournisseurs nationaux et de l'impact des prévisions de couverture très détaillées sur la nécessité de transmettre et de traiter des fichiers très volumineux, nous estimons qu'une résolution d'au moins 50 mètres devrait être précisée pour que les fournisseurs puissent l'utiliser lors de la génération de prévisions de couverture »³. C'est la recommandation que fait FarrPoint, une société de conseil en ingénierie des télécommunications mandatée par le CRTC afin d'établir des recommandations et que nous appuyons.

³ FarrPoint. [Recommandations sur une nouvelle norme de déclaration de la couverture mobile | CRTC](#)

En effet, une cartographie à résolution insuffisante ne permet pas d'identifier les « trous de couverture » observés sur le terrain. Une zone résidentielle peut apparaître comme « couverte » dans une cartographie générale, alors que des segments précis de rues présentent une instabilité chronique du signal. Cette situation est particulièrement problématique dans une municipalité présentant une structure territoriale mixte.

Recommandation :

- 8. Que la norme exige une granularité fine, notamment par une résolution d'au moins 50 mètres, ou toute méthodologie équivalente assurant une précision comparable.**
- 9. Que le CRTC exige des fournisseurs qu'ils identifient et corrigent les zones de couverture déficiente situées dans des secteurs habités lorsque celles-ci sont documentées par des données terrain.**

Validation des données et consultation des municipalités (Q10, Q11, Q12)

L'amélioration des rapports de couverture nécessite des mécanismes de validation plus rigoureux, notamment par des validations sur le terrain, ainsi que par la consultation des populations visées et des gouvernements locaux concernés. En l'absence de validation structurée sur le terrain, les données déposées risquent de demeurer principalement théoriques.

Les municipalités possèdent une connaissance approfondie de leur territoire, de leurs communautés et des enjeux qui y sont vécus. Elles reçoivent des plaintes citoyennes, documentent les problématiques locales et interviennent lors d'événements critiques. Les municipalités sont elles-mêmes utilisatrices des réseaux cellulaires et Internet pour leurs différentes activités et interventions sur le terrain. Elles peuvent donc jouer un rôle structurant dans la validation des données.

Recommandations :

- 10. Que la norme inclue des essais de vérification du rendement sur le terrain, des mécanismes permettant l'intégration de données issues d'utilisateurs (*crowdsourcing*) et une possibilité formelle pour les municipalités de transmettre des observations documentées.**
- 11. Que le CRTC identifie des indicateurs de qualité de service mesurables et comparables, incluant la stabilité du signal et la capacité d'effectuer un appel vocal complet sans interruption.**
- 12. Que les données soient accessibles aux municipalités afin de faciliter la planification territoriale, la sécurité civile et l'information au public.**

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Que les propriétaires de réseaux cellulaires aient des obligations en termes d'inclusion numérique, particulièrement pour les personnes vulnérables.
2. Que la couverture cellulaire soit formellement reconnue comme une infrastructure essentielle liée à la sécurité publique.
3. Que la norme inclue des exigences minimales de continuité en cas de panne d'électricité, notamment pour les infrastructures critiques desservant les secteurs habités.
4. Que la norme d'urgence, comme proposée par le Centre de recherches sur les communications (CRC), soit définie de manière à assurer une capacité stable et fiable d'effectuer un appel vocal complet au 911, avec un seuil technique correspondant à un service réellement utilisable, une exigence minimale permettant la transmission de données critiques associées aux communications d'urgence et la réception fiable des alertes publiques.
5. Que les obligations imposées aux fournisseurs accordent une attention particulière aux secteurs à forte proportion de personnes âgées et vulnérables.
6. Que les obligations imposées aux fournisseurs accordent une attention particulière aux municipalités en croissance et aux territoires métropolitains présentant néanmoins des lacunes importantes.
7. Que des seuils mesurables soient exigés en matière de stabilité du service, de taux d'appels complétés, de performance minimale en mobilité et de performance minimale à l'intérieur des résidences.
8. Que la norme exige une granularité fine, notamment par une résolution d'au moins 50 mètres, ou toute méthodologie équivalente assurant une précision comparable.
9. Que le CRTC exige des fournisseurs qu'ils identifient et corrigent les zones de couverture déficiente situées dans des secteurs habités lorsque celles-ci sont documentées par des données terrain.
10. Que la norme inclue des essais de vérification du rendement sur le terrain, des mécanismes permettant l'intégration de données issues d'utilisateurs (crowdsourcing) et une possibilité formelle pour les municipalités de transmettre des observations documentées.
11. Que le CRTC identifie des indicateurs de qualité de service mesurables et comparables, incluant la stabilité du signal et la capacité d'effectuer un appel vocal complet sans interruption.
12. Que les données soient accessibles aux municipalités afin de faciliter la planification territoriale, la sécurité civile et l'information au public.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 4 mars 2026 à 19 h 30 à la salle du Conseil, au 1555, rue de l'École à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Yves Gaudet, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Madame Pamela Nantel, directrice générale ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présentes.

26-03-119**Autorisation de dépôt - Mémoire de la Ville de Carignan dans le cadre de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2026-9**

CONSIDÉRANT l'Avis de consultation de télécom CRTC 2026-9 portant sur l'élaboration d'une norme relative aux rapports sur la couverture des services sans fil mobiles;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sollicite des observations des municipalités et des parties intéressées afin d'améliorer la méthodologie de déclaration et la précision des données relatives à la couverture mobile;

CONSIDÉRANT que la qualité et la fiabilité de la couverture cellulaire constituent un enjeu majeur pour la sécurité publique, le maintien à domicile des aînés, la résilience municipale, l'équité territoriale et le développement économique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan observe des lacunes persistantes de couverture mobile sur certaines portions de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite intervenir auprès du CRTC afin de faire valoir les enjeux spécifiques observés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan et la Ville de Longueuil souhaitent déposer un mémoire conjoint afin de présenter une position concertée sur les enjeux de couverture mobile dans la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'un mémoire conjoint de la Ville de Carignan et de la Ville de Longueuil dans le cadre de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2026-9 portant sur la norme relative aux rapports sur la couverture des services sans fil mobiles;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Ville de Longueuil aux fins de coordination du dépôt conjoint.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 9 mars 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Nathalie Delisle.

SH-260309-3.1

**DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU CONSEIL
DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CRTC 2026-9
(SD-2026-0399)**

Il est proposé de prendre acte qu'un mémoire sera rédigé conjointement avec la Ville de Carignan et déposé auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre de la consultation de télécom CRTC 2026-9 portant sur la norme relative aux rapports sur la couverture des services sans fil mobiles, la date limite pour le dépôt des observations étant le 16 mars 2026.

Copie certifiée conforme à l'original
Le 13 mars 2026

Carole Leroux
Assistante-greffière